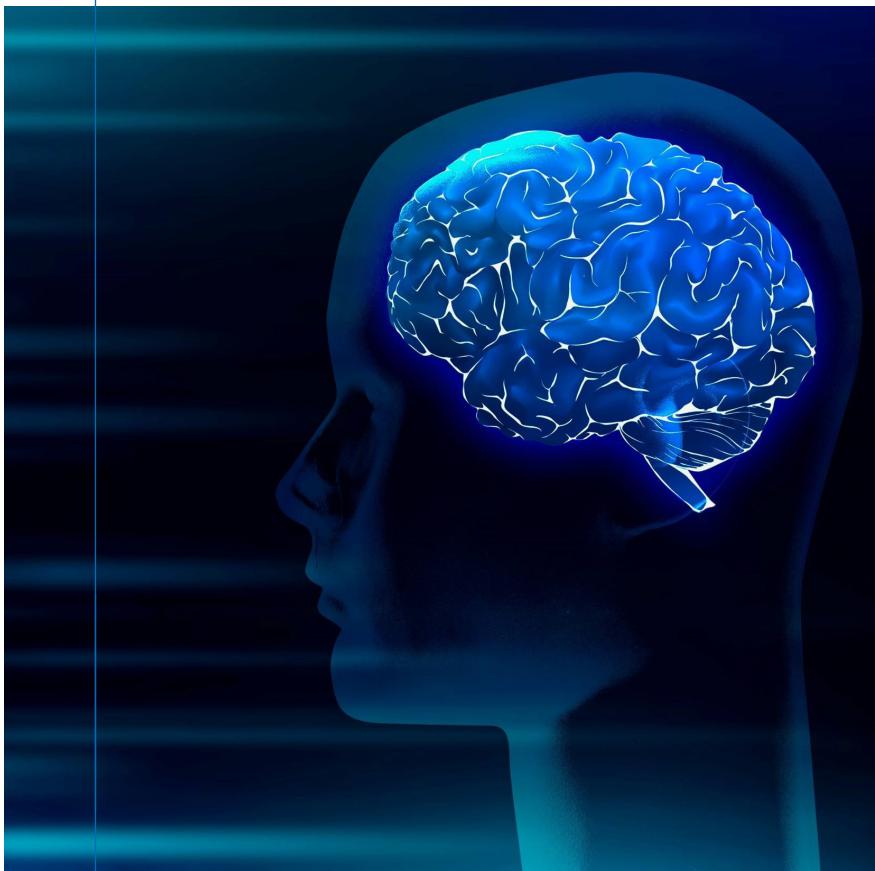




## SERVICE

# NEURO-VASCULAIRE >>

>> Cheffe de service : Pr Sandrine DELTOUR



Le service Neuro-Vasculaire de l'hôpital Raymond-Poincaré AP-HP est située à Garches (92). Elle permet la prise en charge initiale des accidents vasculaires cérébraux (AVC) à la fois médicale, rééducative, psychologique et sociale.

### ORGANISATION DU SERVICE

Le service se compose de trois unités :

- Unité de Soins Intensifs Neuro-Vasculaire (USINV) située au secteur 4
- Unité Neuro-Vasculaire (UNV) en hospitalisation conventionnelle située aux secteurs 3 et 4
- Unité d'Hôpital De Jour (HDJ) située au secteur 3

L'équipe pluridisciplinaire est constituée de médecins, cadre de santé, infirmiers, aides-soignants, étudiants en médecine, orthophonistes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, diététicienne, psychologue, assistante sociale, secrétaires hospitalière et médicale, brancardiers.

Un médecin senior est présent 24h/24h et 7j/7j.

### ADMISSION

Si vous avez été admis en urgence, situation la plus fréquente, vous êtes invité, ou votre famille, à fournir les informations administratives nécessaires pour compléter votre dossier au bureau des Admissions.

### DOCUMENTS À JOINDRE

- Une pièce d'identité avec photo (carte d'identité, passeport, carte de séjour)
- Votre carte vitale et/ou une attestation délivrée par votre caisse d'assurance maladie
- Votre carte d'assurance complémentaire (mutuelle, C2S, AME) ou attestation d'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS)



## REPAS

Les repas sont préparés en respectant la réglementation et les normes d'hygiène. Ils sont adaptés à votre profil alimentaire selon votre état de santé (diabète, traitement nécessitant un apport en sodium limité, troubles de déglutition, état buccodentaire, etc.) et, si possible, à vos habitudes alimentaires. **Il est interdit d'apporter de la nourriture de l'extérieur pour des raisons de sécurité alimentaire et d'hygiène.**

Horaires des repas :

- Petit-déjeuner : 8h - 9h
- Déjeuner : 12h - 13h30
- Dîner : 18h - 19h



## VISITES DE VOS PROCHES

Vos proches peuvent vous rendre visite tous les jours :

- En UNV : de 13h30 à 20h
- En USINV : de 13h à 15h et de 18h à 20h (2 visiteurs maximum par patient)

Les visiteurs ne doivent pas troubler le repos des patients, ni gêner le fonctionnement du service sous peine d'éviction. Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas admis.

En fonction de la situation sanitaire ou de l'état de santé du patient, les visites peuvent être annulées, encadrées ou limitées (par le nombre de personnes présents dans la chambre).

## INFORMATION DES PROCHES DES NOUVELLES DE VOTRE PROCHE

Vous pouvez appeler les **infirmières** de l'unité pour prendre des nouvelles de votre proche :

- UNV : 01 47 10 72 39
- USINV : 01 47 10 72 40

Il est recommandé d'éviter d'appeler entre 6h45 et 8h et entre 18h45 et 20h (temps de transmissions inter-équipes et début des soins). Les infirmiers et les aides-soignants ne sont pas autoriser à donner des renseignements d'ordre médical.

Il est important d'avoir une personne référente de confiance qui prendra des nouvelles et les transmettra ensuite aux autres membres de la famille ou proches.



## RENDEZ-VOUS MÉDICAL OU SOCIAL

Vous pouvez solliciter les **médecins** du service pour faire le point sur l'évolution de l'état de santé de votre proche et discuter des démarches à entreprendre pour la suite.

- Les internes en médecine sont disponibles la semaine de 14h à 17h30 au 01 47 10 72 37
- Les médecins séniors sont disponibles sur RDV auprès de la secrétaire hospitalière au 01 47 10 44 68 ou sur place à l'accueil

## NUMÉROS ET LIENS UTILES

- Secrétaire hospitalière :  
Céline VÉRON | 01 47 10 44 68
- Secrétaire médicale :  
Sylvie TISSANDIER | 01 47 10 72 34
- Cadre de santé : 01 47 10 71 41
- Assistante sociale :  
Jeanne TROUILLARD | 01 47 10 72 24
- Bureau médical (pour joindre les internes en médecine) : 01 47 10 72 37
- Lien France AVC :  
Fédération Nationale d'Antennes Régionales ou départementales pour soutien aux patients victimes d'AVC et à leur famille : 01 45 89 70 64

## DÉPÔTS DE BIENS ET DE VALEURS

L'hôpital est un lieu ouvert. Les biens conservés dans votre chambre restent sous votre entière responsabilité. Si vous le souhaitez, ou si votre entrée s'est faite en urgence, **vos objets de valeur** (argent, carte bancaire, carnet de chèques, bijoux, etc.) peuvent être déposés au **coffre de la Régie** située au bureau des Admissions. Ce dépôt peut être assuré par vous ou le cadre de santé de l'unité. Un reçu détaillé de l'inventaire de vos objets vous sera alors remis afin que vous puissiez les retirer au moment de votre sortie.

## TRANSFERT DE PATIENTS

### EN INTERNE AU SERVICE

Notre unité accueille des urgences 24h/24. Pour des raisons d'organisation et de prise en charge spécifique, il est possible qu'il soit nécessaire de faire des **changements de chambre** sans avoir pu vous prévenir au préalable.

Ces changements peuvent aussi s'effectuer pendant la nuit. Cela reste à l'appréciation du corps médical et de l'équipe soignante.

## VIDÉO-SURVEILLANCE

### DES PATIENTS

Pour des raisons de sécurité et une meilleure surveillance, les chambres de l'unité de soins intensifs sont équipées de dispositifs de vidéosurveillance permettant la surveillance continue des patients (surtout en cas de patient agité, désorienté), **sans enregistrement** avec possibilité de déconnexion, afin de respecter l'intimité des patients, au moment des soins.

Pour plus d'informations sur la gestion de vos données personnelles, vous trouverez toutes les informations sur la page : [aphp.fr/patient-public/vos-droits/protection-des-donnees-personnelles-information-patient](http://aphp.fr/patient-public/vos-droits/protection-des-donnees-personnelles-information-patient)



## INCLUSION DANS LES ÉTUDES

Les informations administratives, sociales et médicales qui vous concernent peuvent être utilisées pour le maintien de votre dossier médical, la gestion de votre prise en charge, l'organisation de votre parcours de soins, mais également pour réaliser des études dans le domaine de la santé.

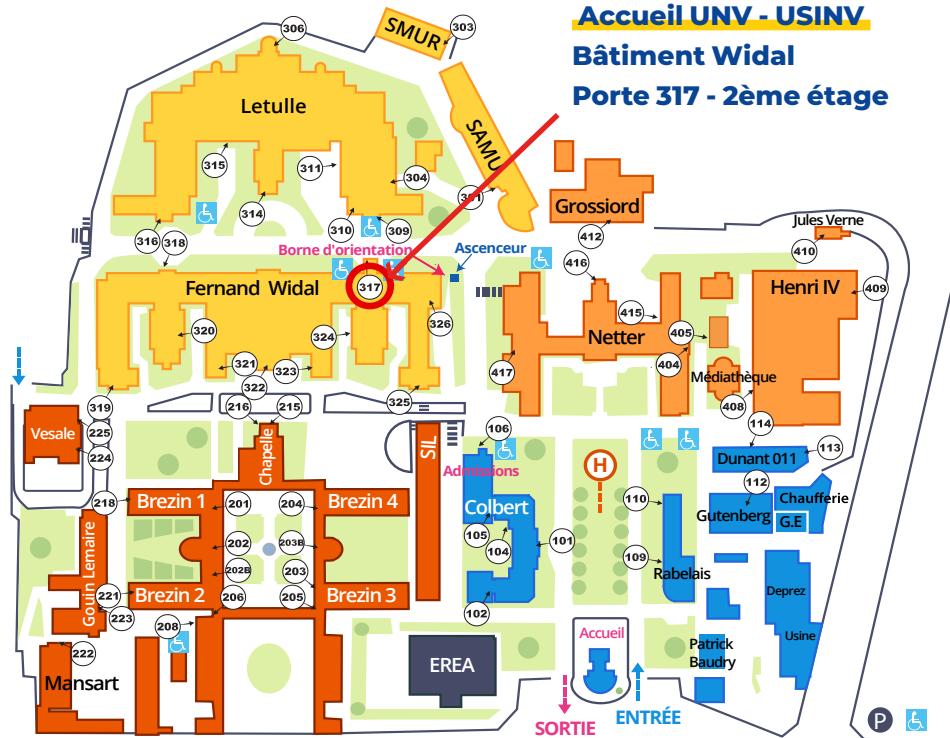
La recherche permet de faire progresser les traitements. Un médecin peut vous proposer de participer à un programme de recherche. Vous êtes entièrement libre de refuser ou d'accepter, et même de stopper votre participation au milieu du programme si vous changez d'avis en informant le médecin.

Vous pouvez à votre demande être informé des résultats de la recherche. Certains prélèvements (sang, cellules, tissus) peuvent aussi être utilisés à des fins de recherche, mais uniquement avec votre accord préalable écrit. Les découvertes issues des projets de recherche (résultats, scores, algorithmes, etc.) peuvent faire l'objet de publications scientifiques.

L'AP-HP a aussi créé une base de données qui regroupe les données de tous les patients soignés dans ses hôpitaux afin de mener des recherches en santé. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le portail d'information de l'Entrepôt de données à l'adresse : recherche.aphp.fr/eds.

Pour plus d'informations sur la gestion de vos données personnelles, vous trouverez toutes les informations sur la page : [www.aphp.fr/patient-public/vos-droits/protection-des-donnees-personnelles-information-patient](http://www.aphp.fr/patient-public/vos-droits/protection-des-donnees-personnelles-information-patient).





## MOYENS D'ACCÈS

### Bus

**N° 460 :** Boulogne Gambetta / Gare de La Celle St-Cloud - Gare de Vauresson

**Arrêt : Hôpital de Garches.**

**N° 360 :** La Défense / Hôpital de Garches

**Arrêt : Hôpital de Garches.**

**N° 426 :** Pont de Sèvres / La Celle St-Cloud - Gare SNCF.

**Arrêt : Hôpital de Garches.**

## Accueil UNV - USINV Bâtiment Widal Porte 317 - 2ème étage

### En voiture

#### Autoroute de l'ouest (A13)

Sortie Versailles Nord – Vauresson

Direction Vauresson – Garches.

**D907** - Depuis Pont de St-Cloud via Saint-Cloud et Garches.

### Infos pratiques

**Stationnement :** l'accès à l'hôpital est réglementé et limité (exception faite des véhicules GIC). L'accès en véhicule des visiteurs n'est pas autorisé.

Un parking payant est situé à quelques mètres de l'entrée principale.

# VOTRE DON NOUS REND PLUS FORTS



© AP-HP - Direction de la communication et du pédagogie - Fondation de l'AP-HP avec admînas - Photo : Magali Hunter - février 2022

## JE SOUTIENS MON HÔPITAL ET SON UNITÉ NEURO-VASCULAIRE

**Je fais mon don :**

[don-hopitaux-saclay.aphp.fr/](http://don-hopitaux-saclay.aphp.fr/)  
[raymondpoincare-neurovasc](http://raymondpoincare-neurovasc)



**Je donne pour :**



Le bien-être  
des patients



La qualité de  
vie au travail



La recherche  
et l'innovation



L'acquisition  
d'équipements de pointe

Photographies réalisées avec les soignants et les patients de l'AP-HP.



Hôpital  
Raymond-Poincaré  
AP-HP



FONDATION  
DE L'AP-HP